

Commune de 6960 MANHAY

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame PAULO - GERARD  
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent~~ à (1) : 1050 BRUXELLES, rue Paul Lauters n° 29

Le terrain concerné est situé à MANHAY-DOCHAMPS, rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps n° 29 B et cadastré Section B n° 793 A (lot n° 2).

Le projet consiste en la construction d'un garage et présente les caractéristiques suivantes (2) :  
avec demande d'écarts aux prescriptions du lotissement « LEBRUN » autorisé en date du 10 mai 1974 :

- Article 3 : Implantation A) : L'annexe garage déborde de la zone de construction latéralement de 01,56 m. ;  
B) : Le volume garage se trouve en retrait de 01,66 m. par rapport à la façade avant du volume principal, ce qui peut s'apparenter à une découpe en plan ;
- Article 4 : Parti architectural : Le mur latéral gauche du garage est aveugle ;
- Article 5 : Gabarit : La toiture de l'annexe est une toiture plate ;
- Article 6 point 2 : Matériaux : Les murs en élévations seront réalisés en pierre reconstituée, l'étanchéité de la toiture avec une membrane EPDM et les menuiseries extérieures en aluminium de ton gris anthracite.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante :  
Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18  
– Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 janvier 2020 au 10 février 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 22 janvier 2020.

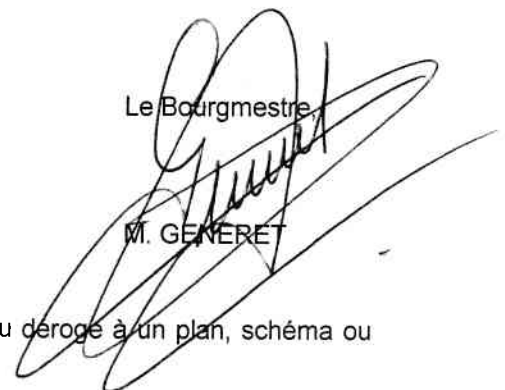
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENERET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire